

SEANCE DU 11 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet, à dix-huit heures quarante-cinq, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PENINON Jean-Pierre, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 juillet deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers :	En exercice.....	15
	Présents.....	11
	Votants.....	13
	Absents.....	04

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ANTIGNY Valérie, BARDOUX Vanessa, BARTHELEMY Karine, BERGER Jean-Hugues, COGNARD Karine, DE FARCY DE PONTFARCY Astrid, LE GOFF Philippe, PENINON Jean-Pierre, PLAULT Patrick, VAN DAMME Lionel et WOZNY Philippe.

Absents excusés :

Mme BROSSARD Sophie – Pouvoir donné à M. BERGER Jean-Hugues
M. ROL Théo – Pouvoir donné à M. PENINON Jean-Pierre
Mme DIARD Caroline

Absent :

M. MINAULT Vincent

Secrétaire de Séance : Philippe WOZNY

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil municipal,

Approuve le compte rendu de la séance précédente.

2025/06 - n°1 13 place des Petits Prés : demande d'avenant au bail

M. le Maire fait part de sa rencontre avec les professionnelles de santé louant des locaux dans le centre de santé – 13 place des Petits Prés.

Elles souhaiteraient que l'indice d'indexation du loyer soit modifié. En effet, actuellement celui indiqué dans le bail est l'indice du coût de la construction. L'indice de révision du loyer qui correspondrait le mieux à leurs activités professionnelles serait l'ILAT (Indice des loyers des activités tertiaires), indice adapté aux activités du tertiaire, et entre autres aux activités libérales. Il faudrait établir des avenants aux baux. Le coût serait de 80 € par avenant réparti par moitié entre les parties.

Les professionnelles de santé sont également demandeuses d'un loyer revu à la baisse. Il est actuellement de 377.46 € pour 2 d'entre elles et 329.71 € pour la 3^{ème}. Un loyer de 330 € leur semblerait correct.

M. le Maire demande l'avis de son conseil.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Valide, à l'unanimité :

La modification de l'indice de révision du loyer tel que présenté ci-dessus.

Décide, à la majorité - 7 pour / 5 contre (JP. PENINON-V. ANTIGNY-K. COGNARD-P. PLAULT-T. ROL par pouvoir) / 1 abstention (V. BARDOUX) :

De ne pas diminuer le loyer à 330 € et de conserver les montants des loyers actuels.

Autorise, à l'unanimité :

M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES :

Une partie de la grange communale située rue du Lavoir a été mise à disposition des Pompiers afin de stationner un de leur véhicule. Cela leur permet d'avoir un véhicule ambulance qu'ils n'avaient pas.

Le prestataire retenu pour la restauration scolaire est VALEURS CULINAIRES.

Cérémonie du 14 juillet : un hommage sera rendu à M. RAIMBAULT Jack qui aurait eu 100 ans le 13 juillet 2025 et un discours pour le départ de la Directrice de l'école, Valérie ANTIGNY, sera prononcé.

Le bornage du terrain pour le « coin lecture » a été réalisé fin juin. L'achat du terrain se fera prochainement.

Street Art : les artistes ont débuté la fresque sur le transformateur rue de la Poste. Elle sera terminée le 12 juillet en fin de journée.

Le feu d'artifice qui devait être tiré début juillet a été reporté en raison de la sécheresse. Il aura lieu le 4 octobre lors de la Saint Denis.

L'accueil des nouveaux arrivants et la remise des prix des maisons fleuries aura lieu le 15 novembre 2025.

Prochains Conseils Municipaux : Vendredi 12 septembre 2025 à 18h45

La séance est levée à 19 h 45